



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
DE FOOTBALL

# STATUT DES ÉDUCATEURS

## GUIDE PRATIQUE DE DÉBUT DE SAISON

### STATUTS FEDERAL ET RÉGIONAL - SAISON 24/25



**PRÉSIDENT.E.S**



**SECRETAIRES**



**DIRIGEANT.E.S**



**ÉDUCATEUR.I.C.E.S**



**Aider à répondre aux obligations réglementaires et aux procédures nécessaires.**

**ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC  
LES STATUTS DES ÉDUCATEURS**

# TABLEAU DES OBLIGATIONS REGIONALES

## MASCULINS

NIVEAU	DIPLÔMES 2024/2025
SENIORS R3 U20 R1	CFF3 DF COACH SENIORS
U20 R2	CFF3 DF COACH SENIORS CFI SENIORS
U18 R1 U16 R1	CFF3 DF COACH JEUNES
U18 R2 U16 R2	CFF3 DF COACH JEUNES CFI U14-U19
U15 R1 U14 R1	CFF2 DF COACH JEUNES
U15 R2	CFF2 DF COACH JEUNES CFI U14-U19

# TABLEAU DES OBLIGATIONS REGIONALES

## FÉMININES

NIVEAU	DIPLÔMES 2024/2025
SENIORS R1 F	CFF3 DF COACH SENIORS
SENIORS R2 F	CFF3 DF COACH SENIORS CFI SENIORS
U18 R1 F	CFF3 DF COACH JEUNES
U18 R2 F	CFF3 DF COACH JEUNES CFI U14-U19

# TABLEAU DES OBLIGATIONS REGIONALES

## FUTSAL

NIVEAU	DIPLÔMES 2024/2025
SENIORS R1 FUTSAL	CFI FUTSAL
SENIORS R2 FUTSAL	CFI FUTSAL



## POINT RÉGLEMENT

- La demande de licence papier doit être enregistrée via Footclubs, au plus tard la veille du premier match officiel.

**Footclubs**  
Mon espace club FFF ★

✓ Équipe encadrée

✓ Fonction



ANIMATEUR / ÉDUCATEUR FÉDÉRAL  
TECHNIQUE RÉGIONAL / TECHNIQUE NATIONAL

## DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL -

### A remplir intégralement

En cas de première demande, fournir une photo d'identité et un certificat médical (uniquement pour les majeurs)



Nom du club\* : ..... N° d'affiliation du club\* : .....

#### IDENTITÉ

NOM\* : ..... Sexe\* : M  / F   
PRÉNOM\* : ..... Nationalité\* : .....  
Né(e) le\* : ..... / ..... / ..... à CP\* : ..... Ville de naissance\* : .....  
Adresse (1)\* : .....  
CP\* : ..... Ville\* : .....  
Pays de résidence\* : .....  
Téléphone : ..... Email (1) : .....

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse postale et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon compte FFF - <https://mon-compte.fff.fr>) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.

#### CATÉGORIE

Demande une licence de type (cocher une seule case)\* :  
Animateur  Educateur Fédéral  Technique Régional  Technique National

#### FONCTION\*

Entraîneur principal  Entraîneur adjoint  Préparateur physique  Entraîneur des gardiens   
Autre  préciser : .....  
Rattaché à l'équipe (niveau et catégorie)\* : .....

#### Si un CONTRAT DE TRAVAIL est conclu\*

Les Animateurs et Educateurs Fédéraux ne sont pas concernés

A durée indéterminée (CDI) prenant effet le : ..... / ..... / .....  
 A durée déterminée (CDD) du ..... / ..... / .....  
 Contrat aidé (durée limitée) au ..... / ..... / .....

Salaire mensuel brut\* : ..... € pour\* ..... H / semaine

Pour les CDD, le temps de travail par semaine et le salaire doivent respecter les dispositions du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral.

Attention : l'enregistrement de ce formulaire vaut accord pour l'enregistrement du contrat et la délivrance de la licence (soumise au respect de la procédure prévue à l'article 17 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral).

#### OFFRES COMMERCIALES

Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF   
Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF

#### COORDONNÉES

Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

#### ASSURANCES

Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présente demande ou sur ce lien <https://fff.fr/e/ass/xxx.pdf>, par ma Ligue régionale et mon club\* :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires

Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

**OU BIEN**  Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

#### LICENCIÉ MINEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL

Le certificat médical n'est pas obligatoire. Ce principe est applicable uniquement si la condition suivante est respectée :  
- l'intéressé doit répondre au questionnaire de santé ([https://www.fff.fr/e/l/qs-li-min\\_2023\\_2024.pdf](https://www.fff.fr/e/l/qs-li-min_2023_2024.pdf)) et attester d'une réponse négative à toutes les questions.

Dans le cas contraire vous devez fournir le certificat médical ci-dessous qui ne sera valable que pour la saison en cours.

Par la présente, le bénéficiaire et son représentant légal confirment avoir pris connaissance du questionnaire et attestent avoir\* :

Répondu NON à toutes les questions ;  
 Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; certificat médical ci-dessous à faire remplir

#### LICENCIÉ MAJEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL

Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe n'est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons :  
- l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre,  
- l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé ([https://www.fff.fr/e/l/qs-li\\_2023\\_2024.pdf](https://www.fff.fr/e/l/qs-li_2023_2024.pdf)), et attester d'une réponse négative à toutes les questions.

Par la présente, je confirme avoir pris connaissance du questionnaire et j'atteste avoir\* :

Répondu NON à toutes les questions  
 Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; certificat médical ci-dessous à faire remplir

Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez faire remplir le certificat médical ci-dessous.

#### CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné, Dr ..... (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,

Présente l'absence de contre-indication médicale  
- à la pratique et l'encadrement du football  
- à l'arbitrage occasionnel.

Date de l'examen : ..... / ..... / ..... (1)  
Bénéficiaire (nom, prénom) ..... (1)  
Signature et cachet (1)(2)

(1) Obligatoire. (2) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

Si le demandeur est mineur, son représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel. Le demandeur (ou son représentant légal) et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.

#### Demandeur\* :

Signature\* .....

#### Représentant du club Le\* ..... / ..... / .....

Signature et nom\* .....

#### Représentant légal du demandeur (si mineur)\* :

Nom, prénom\* : .....

Signature\* .....

(\* Champs obligatoires.

Vos données sont collectées par la FFF comme responsable de traitement aux seules fins de gestion de votre demande de licence. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, consultez notre Politique de confidentialité dédiée : <https://www.fff.fr/e/l/RGPD.pdf>

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL



## POINT RÉGLEMENT

- La demande de licence papier doit être enregistrée via Footclubs, au plus tard la veille du premier match officiel.



✓ Nom + prénom

✓ Date + signature

## Déclaration d'honorabilité Educateurs bénévoles



Je soussigné(e) [NOM Prénom] .....

Certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'article L. 212-9 du Code du Sport dans le cadre de l'exercice à titre bénévole de la fonction d'éducateur sous l'une des licences fédérales (Technique, Educateur Fédéral ou Animateur Fédéral).

J'ai bien noté que :

- Je ne peux exercer ces fonctions si j'ai fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :
  - 1° Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ;
  - 2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;
  - 3° Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;
  - 4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;
  - 5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;
  - 6° Au livre IV du même code ;
  - 7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;
  - 8° Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ;
  - 9° Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;
  - 10° Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.
  
- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

FAIT LE :

SIGNATURE :

V2017 01

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL



## POINT RÉGLEMENT

- La demande de licence dématérialisée doit être enregistrée via Footclubs, **au plus tard la veille du premier match officiel.**



✓ Équipe encadrée

✓ Fonction

FFF | GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES

Ilyes FETISSI  
Non autorisé(e) à signer  
2024 - 2025

Recherche / Liste NOUVELLE DEMANDE

**FILTRES**

Nom

Prénom

Genre Tous les genres

Catégorie (Tous) Technique / Régionale

Nature (Tous) Toutes les natures

Statut (Tous) Tous les statuts

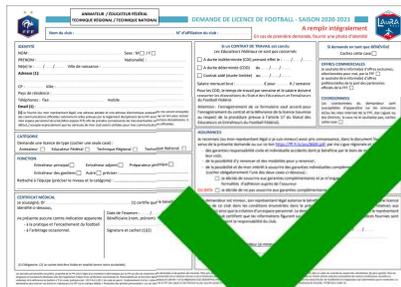
Étendre aux sous catégories

RECHERCHER

**2 RÉSULTAT(S)** TÉLÉCHARGER

NOM Prénom	Sous-catégorie	Type	Nature	Statut	Email	Date de modification
FETISSI Ilyes	Technique / Régional	Educateur	Renouvellement	<a href="#">Prise de contact</a>	-	03/07/2024 à 15:26

# DÉSIGNATION DE L'ÉDUCATEUR EN CHARGE DE L'ÉQUIPE AU PLUS TARD LA VEILLE DU PREMIER MATCH OFFICIEL



DEMANDE TRANSMISE



ISYFOOT

## DÉSIGNATION COMPLÈTE DE L'ÉDUCATEUR SUR FOOTCLUBS

- ORGANISATION => EDUCATEURS DU CLUB => CRÉER UN NOUVEL EDUCATEUR => ENTRAINEUR PRINCIPAL => BIEN CHOISIR UNE EQUIPE EN PARTICULIER => CITER L'EQUIPE EN QUESTION
- BIEN VERIFIER QUE L'EDUCATEUR REMONTE DANS → EDUCATEURS / CONTRÔLE ENCADREMENT
- L'EDUCATEUR DESIGNÉ DOIT APPARAÎTRE SUR LA FONCTION « E » SUR LA FMI LORS DES RENCONTRES OFFICIELLES

[Point de règlement : Art 13-1 du statut fédéral et Art 2 du statut régional.](#)

# POURQUOI, COMMENT ET QUAND DEMANDER UNE DÉROGATION ?



**AVANT LE PREMIER  
MATCH OFFICIEL**

**NON RENOVELABLE POUR L'ÉDUCATEUR  
OU L'ÉQUIPE POUR  
UNE SECONDE SAISON CONSÉCUTIVE**

SAISON 2023/2024

DEMANDE DE DEROGATION  
(CI. ARTICLE 5.1 DU STATUT RÉGIONAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL)

Président e du Club (Nom du Club en toutes lettres) : .....

Numéro d'affiliation FFF : .....

District d'appartenance : .....

Demande à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 5.1 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football.

Cette dérogation permettrait à (Nom, Prénom, N° de licence) : ..... titulaire du diplôme  
suivant (plus haut niveau de diplôme) : .....

de continuer à assurer l'entraînement et à diriger l'équipe qui évoluera en (catégorie et niveau) : ..... lors de la saison 2023/2024.

Fait à ....., le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

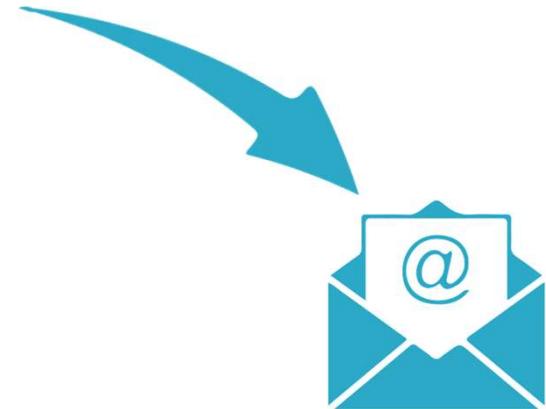
Signature : .....

Joindre la copie de la demande de licence de la saison 2022/2023.

Le dossier ainsi constitué est à adresser par mail à l'adresse suivante [statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr](mailto:statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr) avant le 1<sup>er</sup> match de championnat.

Le document doit impérativement être envoyé de l'adresse e-mail officielle du club.

**VALABLE UNIQUEMENT  
POUR LA SAISON EN COURS**



**STATUT-DES-EDUCATEURS@LAURAFOOT.FFF.FR**

**Points de règlement : Art. 5.1, 5.2 et 5.4 du Statut Régional des Educateurs**

# DEROGATION 5.1 - ACCESSION

- Club accédant à une division supérieure
- Educateur désigné sur la saison N-1  
**OBLIGATOIREMENT DIPLÔMÉ**

SAISON 2024/2025

DEMANDE DE DEROGATION  
(CF. ARTICLE 5.1 DU STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS ET  
ENTRAINEURS DU FOOTBALL)

Je soussigné, M. ou Mme  
.....

Président.e du Club (Nom du Club en toutes lettres),  
.....

Numéro d'affiliation FFF .....  
District d'appartenance : .....

Demande à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 5.1 du Statut  
Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football.

Cette dérogation permettrait à (Nom, Prénom, N° de licence) :  
..... titulaire du diplôme  
suivant (plus haut niveau de diplôme) : .....  
de continuer à assurer l'entraînement et à diriger l'équipe qui  
évoluera en (catégorie et niveau) : ..... lors de la  
saison 2024/2025.

Fait à ....., le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Signature (assortie du cachet du Club) :

Joindre la copie de la demande de licence de la saison 2024/2025.

Le dossier ainsi constitué est à adresser par mail à l'adresse  
suivante [statut-des-educateurs@laurafoot.fr](mailto:statut-des-educateurs@laurafoot.fr) avant le 1<sup>er</sup> match  
officiel.

SAISON 2024/2025

DEMANDE DE DEROGATION  
(CF. ARTICLE 5.1 DU STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS ET  
ENTRAINEURS DU FOOTBALL)

Le dossier comprend :

- La présente demande de dérogation.
- La copie de la demande de licence de la saison 2024/2025.

.....

**DECISION DE LA CRSEEF**  
(Avis motivé)

Signature du Président de la CRSEEF :

# DEROGATION 5.2 – PROMOTION INTERNE

- Educateur désigné ne possédant **AUCUN** diplôme ou n'ayant **PAS LE NIVEAU DE DIPLOME REQUIS**
- **OBLIGATION** de suivre la session de formation et/ou de certification à laquelle l'éducateur s'est engagé en lien avec le niveau de pratique de l'équipe.

SAISON 2024/2025

DEMANDE DE DEROGATION  
(Cf. ARTICLE 5.2 DU STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL)

Je soussigné, M. ou Mme .....

Président.e du club (Nom du Club en toutes lettres), .....

Numéro d'affiliation FFF .....

District d'appartenance : .....

Demande à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 5.2 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs de Football.

Cette dérogation permettrait à (Nom, Prénom, N° de licence) : ....., inscrit à la formation ....., et licencié au club depuis le ..... de diriger l'équipe qui évoluera en (catégorie et niveau) : ..... lors de la saison 2024/2025.

Fait à ....., le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature (assortie du cachet du club) : .....

Le dossier ainsi constitué est à adresser à [statut-des-educateurs@laurafoot.fr](mailto:statut-des-educateurs@laurafoot.fr) avant le 1<sup>er</sup> match officiel.

SAISON 2024/2025

DEMANDE DE DEROGATION  
(Cf. ARTICLE 5.2 DU STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL)

Le dossier comprend :

- La présente demande de dérogation.
- La copie du courrier d'admission (diplômes fédéraux) ou de la confirmation d'inscription (pour les certificats fédéraux initiateurs).

AVIS DE LA CRSEEF :  
(Avis motivé)

Signature du Président de la CRSEEF :





## POINT RÉGLEMENT

- Art 13 du statut fédéral des éducateurs

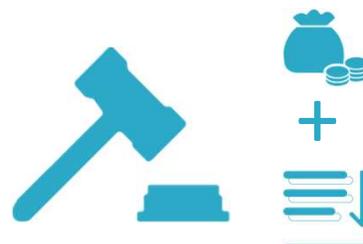
# SANCTIONS EN CAS DE NON DESIGNATION STATUT FEDERAL (SENIORS R1 ET R2)

À PARTIR DU 1<sup>er</sup> MATCH OFFICIEL



SANCTIONS FINANCIERES

À PARTIR DU 5<sup>ème</sup> MATCH OFFICIEL



SANCTIONS FINANCIERES ET SPORTIVES

Points de règlement : Art. 13 du Statut Fédéral des Éducateurs



## POINT RÉGLEMENT

- Art 2.1 du Statut régional des éducateurs

# SANCTIONS EN CAS DE NON DESIGNATION STATUT REGIONAL

## À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> MATCH OFFICIEL

### JUSQU'AU 30<sup>e</sup> JOUR



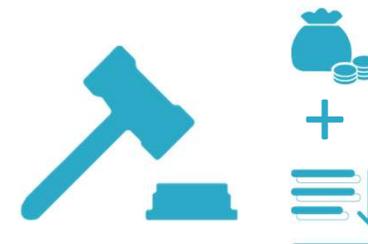
AMENDE AVEC SURSIS

### DU 31<sup>e</sup> À 60<sup>e</sup> JOUR



AMENDE  
AVEC RÉVOCATION  
DU SURSIS

### À PARTIR DU 61<sup>e</sup> JOUR



AMENDE  
ET RETRAIT D'1 PT POUR CHAQUE MATCH DE  
CHAMP. DISPUTÉ EN SITUATION  
IRRÉGULIÈRE

# FORMATION CONTINUE



[STATUT-DES-EDUCATEURS@LAURAFoot.FFF.FR](mailto:STATUT-DES-EDUCATEURS@LAURAFoot.FFF.FR)

Points de règlement : Art. 14 du statut fédéral des éducateurs / Dérogation possible Art. 5.4 du statut régional

# FORMATION CONTINUE

SAISON 2021/2022	SAISON 2022/2023	SAISON 2023/2024	SAISON 2024/2025	SAISON 2025/2026	SAISON 2026/2027
Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée			Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée		
	Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée			Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée	
		Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée			Dernière FPC réalisée ou formation certifiante validée

Rappel des obligations: Une session de Formation Professionnelle Continue 2 jours tous les 3 ans

# MODIFICATION DE L'ÉDUCATEUR EN COURS DE SAISON



Point de règlement : Art 2-2 du statut régional des éducateurs de la LAuRAFoot.



# DÉSIGNATION DE L'ÉDUCATEUR EN COURS DE SAISON

## ARTICLE 2 - DESIGNATION DE L'EDUCATEUR

### 2.2 – Désignation en cours de saison

En cas de non-respect en cours de saison de l'obligation d'encadrement du fait du départ de l'éducateur désigné et quel qu'en soit le motif, le club dispose pour régulariser sa situation, d'un délai de **30 jours calendaires** à compter du lendemain du premier match officiel lorsque l'éducateur désigné n'est pas inscrit sur la feuille de match et absent du banc de touche.

Pendant ce délai, les sanctions financières prévues ne sont pas applicables si la situation est régularisée.

En cas de non-régularisation à l'issue de ce **délai de 30 jours**, dès le premier match de championnat disputé en infraction, et pendant toute la durée de la non-désignation du nouvel éducateur et jusqu'à régularisation de la situation, le club :

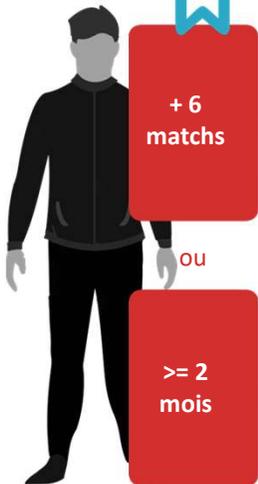
- sera redevable des **sanctions financières** prévues pour chaque match officiel disputé (Championnat, coupe),
- encoure la **sanction sportive** prévue pour chaque match de championnat.

Pour l'application de la sanction sportive, la C.R.S.E.E.F., procède au retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai prévu et ce jusqu'à régularisation. La C.R.S.E.E.F. notifie la sanction au club et aux Commissions chargées de l'organisation des compétitions pour application.

# SUSPENSION OU INDISPONIBILITE D'UN ÉDUCATEUR EN COURS DE SAISON

## STATUT FEDERAL

PRÉVENIR DU  
CHANGEMENT  
D'ÉDUCATEUR  
PAR MAIL



# SUSPENSION D'UN ÉDUCATEUR EN COURS DE SAISON

## STATUT REGIONAL

PRÉVENIR DU CHANGEMENT D'ÉDUCATEUR PAR MAIL



+ 6  
matches

ou

≥ 2  
mois



**R3**  
RÉGIONAL 3  
L'AuRAFoot

**R1**  
FÉMININE  
L'AuRAFoot

**R2**  
FÉMININE  
L'AuRAFoot

**U20**

**U18**

**U18F**

**U16**

**U15**

**U14**

**R1**  
FUTSAL  
L'AuRAFoot

**R2**  
FUTSAL  
L'AuRAFoot



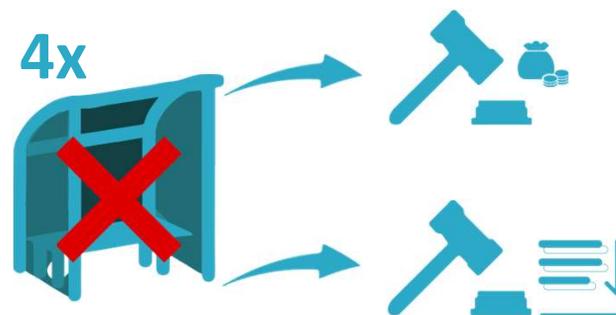
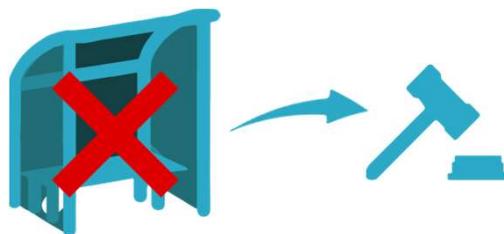
TITULAIRE D'UN CFI  
CERTIFIÉ



TITULAIRE D'UN MODULE  
U13-U15 OU U18-SENIORS



# COMMENT ET QUAND PRÉVENIR DE L'ABSENCE D'ÉDUCATEURS SUR LE BANC ?



STATUT-DES-EDUCATEURS@LAURAFoot.FFF.FR



C.R.S.E.E.F.



AVERTIR LA CRSEEF AVANT LA RENCONTRE  
OU AU PLUS TARD 48H APRÈS.

# LES SANCTIONS

- **ABSENCE DE L'EDUCATEUR NON PREVENUE** → Amende financière
- **ABSENCE DE L'EDUCATEUR PREVENUE** → Pas d'amende financière
- **À PARTIR DE LA 5EME ABSENCE (PREVENU OU NON)** → Moins 1 point au classement

## **AMENDES :**

- **SENIORS R3, SENIORS R1 F, SENIORS R1 FUTSAL ET JEUNES R1** : 50 €
- **SENIORS R2 F, SENIORS R2 FUTSAL, JEUNES R2** : 25 €

# PORT DU BRASSARD OBLIGATOIRE

- Amélioration du climat pendant la rencontre

→ Un brassard par équipe engagée dans un championnat de niveau Ligue porté **OBLIGATOIREMENT** par l'éducateur(rice) principal(e), responsable technique de l'équipe.

→ **Identifier et responsabiliser** (sur toutes les compétitions régionales) clairement une personne par banc de touche qui favorisera la tâche des arbitres et délégués en leur donnant un interlocuteur naturel.

→ Lutter contre les prêtes noms.





LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
DE FOOTBALL

## CONTACT

[statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr](mailto:statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr)

04 72 15 30 39